

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 238

présenté par
M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

7,29	7,65	8,20	8,99
------	------	------	------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de relever la trajectoire budgétaire déjà votée par le parlement et propose d'accorder de nouveaux crédits à la Justice qui en manque cruellement.

En effet, la trajectoire budgétaire adoptée par le Sénat s'avère plus ambitieuse, à la hauteur des enjeux et du manque actuel de moyens de la justice, il s'agit par le présent amendement d'augmenter de plus d'un tiers les crédits.